



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 août 2001

Original: français

Lettre datée du 8 août 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 1er août 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, concernant l'escalade de la violence au Moyen-Orient (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Jean **De Ruyt**

**Annexe à la lettre datée du 8 août 2001,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée le 1er août 2001 par la présidence de l'Union européenne,
au nom de l'Union européenne, concernant l'escalade de la violence
au Moyen-Orient**

La présidence de l'Union européenne exprime sa très vive préoccupation face à la dégradation de la situation au Moyen-Orient et à la reprise de l'escalade de la violence ces derniers jours qui compliquent les efforts diplomatiques en cours en vue de la relance d'un processus politique.

La présidence appelle instamment les parties à faire preuve d'un maximum de retenue et à poser des gestes concrets et immédiats pour répondre aux attentes exprimées par la communauté internationale et largement reflétées dans les conclusions du Conseil des affaires générales de l'Union européenne en date du 16 juillet (voir S/2001/728) et dans la déclaration du Sommet du G-8 en date du 21 juillet.

La présidence réitère la conviction de l'Union européenne quant à l'urgence de la mise en oeuvre intégrale des recommandations de la Commission Mitchell et à l'intérêt pour les deux parties de coopérer activement à l'établissement rapide d'un mécanisme impartial de surveillance.

La présidence est consternée par le meurtre de huit Palestiniens en Cisjordanie (31 juillet) et par l'annonce de la mort de deux enfants à proximité de l'explosion.

La présidence réitère le rejet par l'Union européenne des assassinats ciblés de militants palestiniens par Israël, qui sont illégaux au regard du droit international. Ce genre d'actions unilatérales et provocatrices ne peut que réactiver l'escalade et retarder d'autant un retour au calme.

La présidence exhorte l'Autorité palestinienne à intensifier, avec une détermination sans failles, ses efforts contre la violence des extrémistes et contre le terrorisme.

La présidence ne peut que déplorer que des civils ne soient blessés ou tués, victimes innocentes des affrontements actuels.
